



SMIGROUP S.p.A.
Società appartenente al Gruppo Iva SMI INDUSTRIES
Sede amministrativa:
Via Carlo Ceresa, 10 - 24015 San Giovanni Bianco(BG) ITALIA
Tel. +39 0345 40.111 - Fax: +39 0345 40.209 - <https://www.smigroup.it>
C.F. 01758480162 P. IVA IT04471940165 - R.E.A. 234981
Iscr.Reg.Imprese 01758480162 - Cap. Soc. 5.000.000 i.v.
Sede legale: Via Monte Grappa, 7 - 24121 Bergamo (BG) - ITALIA

INFORMATIONS CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES - DÉNONCIATION

Préambule

Conformément aux articles 13 et 14 du Règlement UE n° 2016/679 (Règlement général sur la protection des données, ci-après RGPD) et au décret législatif n° 24/23, Smigroup S.p.A. informe par la présente les personnes concernées de l'utilisation de leurs données à caractère personnel, qui sont traitées aux fins indiquées ci-dessous.

Contrôleur des données

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est Smigroup S.p.A., dont le siège social est situé via Ceresa 10, 24015 San Giovanni Bianco (BG), Italie.

Données traitées

- 1) Les données à caractère personnel communes (visées à l'article 4, point 1, du RGPD) de l'auteur du rapport, dans le cas de rapports non anonymes, ainsi que de toute personne impliquée ou mentionnée dans le rapport.
- 2) Catégories particulières de données visées à l'article 9 du RGPD, si elles sont incluses dans le rapport.

Finalité du traitement et base juridique

Les données fournies par le déclarant dans le but de signaler des comportements illicites présumés commis par des personnes interagissant avec le responsable du traitement à divers titres, sont traitées dans le but d'effectuer les activités d'enquête nécessaires pour vérifier le bien-fondé du fait signalé et prendre les mesures qui en découlent. La base juridique du traitement est le décret législatif n° 2 du 10 mars 2023 sur la " mise en œuvre de la directive 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 relative à la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union et à la protection des personnes qui signalent des violations des dispositions nationales ".

Modalités de traitement

Les données sont collectées dans le respect des principes de pertinence, d'exhaustivité et de non-excès par rapport aux finalités pour lesquelles elles sont traitées. Les données personnelles sont traitées dans le respect des principes de licéité, d'exactitude et de transparence énoncés à l'article 5 du RGPD, à l'aide d'outils informatiques et de supports papier, de manière à garantir la confidentialité de la personne concernée.

Catégories de personnes autorisées à traiter les données et à qui elles peuvent être communiquées

Pour l'exercice des activités décrites ci-dessus, les données personnelles fournies seront traitées par le responsable du rapport ainsi que, si cela est jugé nécessaire, par d'autres

personnes spécifiquement autorisées dont la coopération est indispensable à l'exercice des activités résultant du rapport. Ceci est sans préjudice de la communication des données demandées par les autorités de sécurité publique, les autorités judiciaires ou d'autres entités publiques à des fins de défense, de sécurité de l'État et de recherche de délits et/ou d'infractions pénales. Les sujets susmentionnés agissent en tant que responsables du traitement ou sous-traitants "autonomes" au sens de l'article 28 du RGPD.

Conservation des données à caractère personnel

Les rapports reçus et les données à caractère personnel fournies à leur sujet seront archivés et catalogués par le responsable du rapport et conservés pendant une période de 5 ans après la conclusion des activités résultant du rapport.

Droits des personnes concernées

Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD, la personne concernée a le droit d'accéder à tout moment à ses données et d'obtenir leur rectification, leur effacement ou leur limitation ou de s'opposer à leur traitement. La demande doit être introduite auprès de l'opérateur en utilisant les mêmes canaux que ceux réservés à la déclaration. Les personnes concernées qui estiment que le traitement de leurs données à caractère personnel est contraire au RGPD peuvent introduire une réclamation auprès du garant, conformément à l'article 77 du RGPD, ou intenter une action conformément à l'article 79 du RGPD.